

ASSOCIATION DIOCÉSAINE*Association Loi de 1901*

Siège social :
27 Rue de la Paix
55100 VERDUN

R.C.S. BAR LE DUC n° 326 506 227

**RAPPORT du COMMISSAIRE aux COMPTES
sur les COMPTES ANNUELS****Exercice clos le 31 Décembre 2020**

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association DIOCESAINE** relatifs à l'exercice clos le **31.12.2020**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du **1^{er} Janvier 2020** à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux Adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

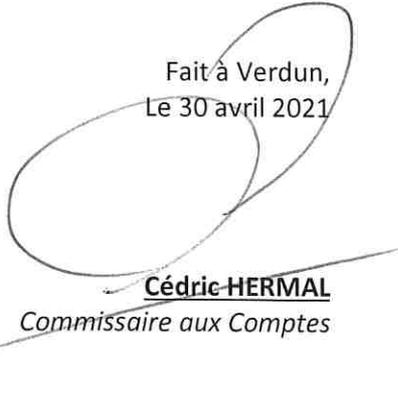
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✘ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✘ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✘ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✘ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✘ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Fait à Verdun,
Le 30 avril 2021



Cédric HERMAL
Commissaire aux Comptes

BILAN CONSOLIDE

| ACTIF | Valeurs brutes | Amort. & Provisions | Valeurs nettes au 31/12/20 | Valeurs nettes au 31/12/19 | PASSIF | EXERCICE 2020 | EXERCICE 2019 |
|---|------------------------|-----------------------|----------------------------|----------------------------|--|-----------------------|-----------------------|
| Immobilisations Corporelles | | | | | Capital & Réserves | | |
| 205 - Logiciels | 15 299,14 € | 13 535,98 € | 1 763,16 € | 0,00 € | 102 - Valeur du patrimoine réintégré | 20,43 € | 20,43 € |
| Immobilisations Incorporelles | | | | | 102 - Legs & donations d'actifs immobilisés | 384 355,00 € | 377 055,00 € |
| 211 - Terrains | 367 837,55 € | | 367 837,55 € | 338 849,70 € | 106 - Réserves générales | 8 021 839,98 € | 7 581 671,25 € |
| 212 - Agencement-Aménagement Terrains | 15 834,44 € | 8 731,36 € | 7 103,08 € | 8 158,71 € | Report à nouveau | | |
| 213 - Construction & Agenc. sur sol propre | 4 406 377,65 € | 3 270 333,59 € | 1 136 044,06 € | 1 025 971,79 € | 119 - Report à nouveau (déficits antérieurs) | | |
| 214-Construction & Agenc. sur sol d'autrui | 1 279 710,11 € | 1 275 336,10 € | 4 374,01 € | 7 145,14 € | Résultat de l'exercice | -358 237,59 € | 440 168,73 € |
| 215 - Installations techniques & Matériels | 232 675,69 € | 184 855,10 € | 47 820,59 € | 64 980,40 € | | | |
| 218 - Matériels Transport-Bureau-Mobiliers | 463 807,83 € | 299 035,50 € | 164 772,33 € | 40 623,94 € | | | |
| 231 - Immobilisations en cours | 40 200,60 € | | 40 200,60 € | | | | |
| Immobilisations Financières | | | | | | | |
| 274 - Prêts consentis | 8 536,00 € | | 8 536,00 € | 11 012,00 € | Subventions d'investissement | | |
| 274-275- Prêts consentis & caution versée | 5 711,60 € | | 5 711,60 € | 3 393,11 € | Subventions d'investissement nettes | 2 385,56 € | 3 445,56 € |
| TOTAL ACTIF IMMOBILISE | 6 835 990,61 € | 5 051 827,63 € | 1 784 162,98 € | 1 500 134,79 € | TOTAL DES CAPITAUX PROPRES | 8 050 363,38 € | 8 402 360,97 € |
| Stocks et Avances | | | | | Provisions pour charges & Fonds dédiés | | |
| 32- Stocks combustible | 6 171,00 € | | 6 171,00 € | 6 474,00 € | 197 - Fonds dédiés sur legs & donations | 23 335,69 € | 23 335,69 € |
| 37 - Stocks marchandises | 18 921,39 € | | 18 921,39 € | 18 141,40 € | Emprunts & dettes | | |
| | | | | | 164 - Emprunts Caisse Epargne | 293 543,95 € | |
| Créances | | | | | | | |
| 411 - Factures non réglées | 13 988,25 € | | 13 988,25 € | 11 543,65 € | Dettes fournisseurs & comptes rattachés | | |
| 409 - Acompte versé aux fournisseurs | 14 212,45 € | | 14 212,45 € | 0,00 € | 401-408- Factures non réglées/non parvenues | 69 896,29 € | 53 418,80 € |
| 418 - Factures à établir | 0,00 € | | 0,00 € | 0,00 € | 4686 - Crébiteurs divers à payer | 36 027,97 € | 38 401,48 € |
| 4687 - Débiteurs divers à recevoir | 51 883,58 € | | 51 883,58 € | 64 859,34 € | Dettes financières & autres | | |
| Valeurs Mobilières Placement & Livrets | | | | | 165 - Dépôts de Tiers & cautionnements reçus | 140 620,88 € | 168 126,26 € |
| 503 - 5908 Portefeuille titres & provisions | 5 176 221,39 € | 120 940,58 € | 5 055 280,81 € | 5 500 866,46 € | 168 - Fondations de Messes | 66 095,12 € | 66 095,12 € |
| 508 - Livret d'épargne | 1 392 705,67 € | | 1 392 705,67 € | 1 472 776,19 € | 450 - Diocèse-Paroisse-Service à reverse | 16 220,74 € | 6 482,03 € |
| Disponibilités | | | | | 452 - Messes à Célébrer & Dépôts de messes | 155 272,79 € | 195 212,01 € |
| 512 - Banques | 539 479,22 € | | 539 479,22 € | 396 028,44 € | 475 - Legs en cours | | 28 672,00 € |
| 514 - Banque Postale | 65 980,13 € | | 65 980,13 € | 96 950,80 € | Dettes fiscales & sociales | | |
| 530 - Caisse | 6 273,31 € | | 6 273,31 € | 7 249,45 € | 42-43-44 -Personnels et Organismes sociaux | 102 612,01 € | 113 935,30 € |
| Charges d'avance | | | | | 444 - Etat - Impôt Société | 10 814,00 € | 1 606,00 € |
| 486 - Provision charges payées d'avance | 23 921,05 € | | 23 921,05 € | 27 045,38 € | Produits d'avance | | |
| TOTAL ACTIF CIRCULANT | 7 309 757,44 € | 120 940,58 € | 7 188 816,86 € | 7 601 935,11 € | 487 - Provision produits payés d'avance | 8 177,02 € | 4 424,24 € |
| TOTAL DE L'ACTIF : | 14 145 748,05 € | 5 172 768,21 € | 8 972 979,84 € | 9 102 069,90 € | TOTAL DES DETTES | 922 616,46 € | 699 708,93 € |
| | | | | | TOTAL DU PASSIF : | 8 972 979,84 € | 9 102 069,90 € |



ASSOCIATION DIOCESAINE DE VERDUN

ANNEXE

EXERCICE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

Sommaire:

- * Règles et méthodes comptables
- * Engagements financiers
- * Notes sur le bilan actif
- * Notes sur le bilan passif
- * Informations complémentaires



1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence , conformément aux hypothèses de base :

- * continuité de l'exploitation
- * permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- * l'indépendance des exercices



et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels , du plan comptable général et du guide comptable des diocèses de France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques .

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- * Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exception des immobilisations acquises avant le 01/01/1993 qui ont fait l'objet d'une inscription au franc symbolique.
- * Les amortissements pour dépréciation des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.
- * Les frais d'acquisition des immobilisations ne sont pas rattachés au coût d'achat et sont comptabilisés directement en charge.
- * La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat dont frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2 - ENGAGEMENTS FINANCIERSEngagements donnés :

Caution donnée aux banques en garantie de remboursement des emprunts suivants :

| Bénéficiaire | Banque | Date de réalisation | Montant initial | Capital restant au 31/12/2020 |
|---|---------------------------|---------------------|-----------------|-------------------------------|
| OGEC COLLEGE ST JEAN Échéance 28/07/2026 | B.P.L N° prêt : 052825 | 28/12/2007 | 400 000,00 € | 156 642,18 € |
| OGEC COLLEGE ST JEAN Échéance 28/07/2026 | B.P.L N° prêt : 122648 | 28/07/2014 | 210 000,00 € | 104 765,98 € |
| Totaux | | | 610 000,00 € | 261 408,16 € |

Engagements reçus :

Plusieurs legs ont été acceptés par le conseil d'administration et n'ont pas pu être comptabilisés dans les produits de l'Association Diocésaine car l'acte notarié n'a pas été signé au 31/12/2020.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

* Etat de l'actif immobilisé

| ACTIF IMMOBILISE | A l'ouverture | Augmentation | Diminution | A la clôture |
|-------------------------------------|-----------------------|---------------------|--------------------|-----------------------|
| Immobilisation incorporelles | 13 272,20 € | 2 026,94 € | | 15 299,14 € |
| Terrains & Agencements | 354 684,14 € | 30 000,00 € | 1 012,15 € | 383 671,99 € |
| Constructions & Agencements | 5 454 087,91 € | 232 000,00 € | 0,15 € | 5 686 087,76 € |
| Inst.techniques & Matériels | 231 368,33 € | 1 307,36 € | - € | 232 675,69 € |
| Mat.transport-informatique-Mobilier | 304 215,90 € | 162 709,92 € | 3 117,99 € | 463 807,83 € |
| Immobilisations en cours | - € | 40 200,60 € | - € | 40 200,60 € |
| Immobilisations financières | - € | | - € | - € |
| Cautionnements versés | 3 393,11 € | 3 518,49 € | 1 200,00 € | 5 711,60 € |
| Prêts consentis à des tiers | 11 012,00 € | 5 900,00 € | 8 376,00 € | 8 536,00 € |
| TOTAL | 6 372 033,59 € | 477 663,31 € | 13 706,29 € | 6 835 990,61 € |

* Etat des amortissements

| IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES | Amortissements ou provisions début exercice | Augmentation | Diminution | Amortissements ou provisions fin exercice |
|-------------------------------------|---|---------------------|-------------------|---|
| Immobilisations incorporelles | 13 272,20 € | 263,78 € | | 13 535,98 € |
| Agencements Terrains | 7 675,73 € | 1 055,63 € | | 8 731,36 € |
| Constructions & Agencement | 4 420 970,98 € | 124 698,86 € | 0,15 € | 4 545 669,69 € |
| Inst.techniques & Matériels | 166 387,93 € | 18 467,17 € | - € | 184 855,10 € |
| Mat.transport-informatique-Mobilier | 263 591,96 € | 38 561,53 € | 3 117,99 € | 299 035,50 € |
| TOTAL | 4 871 898,80 € | 183 046,97 € | 3 118,14 € | 5 051 827,63 € |

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

* Etat des valeurs mobilières de placement

Le poste " Valeurs mobilières de placement " englobe notamment des titres cotés en bourse qui ont été évalués au 31/12/20 à la somme de : 5 088 221 €

Ces titres figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition (hors liquidités) : 5 176 221 €

D'où une plus-value latente nette globale de : -88 001 €

Cette plus-value latente est la résultante de :

* Plus values latentes soit : 32 940 €

* Moins values latentes soit : 120 941 €

Les moins values latentes font l'objet d'une provision pour dépréciation en fin d'exercice pour un montant de 120 940,58 € à l'actif du bilan .

Au 01/01/2020, ces moins values s'élevaient à 77 343,69 € ayant entraîné au 31/12/20 une dotation nette globale de provision pour 43 596,89 €, soit en dotation 63 240,92 € dans les charges du compte de résultat et en reprise 19 644,03 € dans les produits du compte de résultat.

* Etat des créances

| CREANCES (- 1 an) | Au 31/12/20 | Au 31/12/19 |
|-----------------------------|------------------|------------------|
| Stocks | 25 092 € | 24 615 € |
| Acompte et avance versée | 14 212 € | 0 € |
| Factures non réglées | 13 988 € | 11 544 € |
| Créances douteuses | 0 € | 0 € |
| Factures à établir | 0 € | 0 € |
| Divers produits à recevoir | 51 884 € | 64 859 € |
| Charges constatées d'avance | 23 921 € | 27 045 € |
| TOTAL | 129 097 € | 128 063 € |

L'ensemble des créances est à moins d'un an.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

* Etat des capitaux propres

| CAPITAUX | A l'ouverture | Augmentation | Diminution | A la clôture |
|---------------------------------|--------------------|-----------------|------------------|--------------------|
| Réserves & Patrimoine intégré | 7 581 692 € | 440 169 € | 0 € | 8 021 861 € |
| Legs d'actifs immobilisés | 377 055 € | 7 300 € | 0 € | 384 355 € |
| Subventions d'équipement nettes | 3 445 € | 0 € | 1 060 € | 2 385 € |
| Résultat de l'exercice | 440 169 € | -358 238 € | 440 169 € | -358 238 € |
| TOTAL | 8 402 361 € | 89 231 € | 441 229 € | 8 050 363 € |

* Etat des provisions

| PROVISIONS | A l'ouverture | Augmentation | Diminution | A la clôture |
|-----------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|
| Provision d'entretien et charges | 0 € | | 0 € | 0 € |
| Prov.dépréciation élts financiers | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| Provision pour dépréciation V.M.P | 77 344 € | 63 241 € | 19 644 € | 120 941 € |
| TOTAL | 77 344 € | 63 241 € | 19 644 € | 120 941 € |



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

* Etat des fonds dédiés sur Legs

| Origine & Affectation | Fonds à engager en début d'exercice | Utilisation en cours d'exercice | Engagement à réaliser sur ressources affectées | Fonds restant à engager en fin d'exercice |
|---|-------------------------------------|---------------------------------|--|---|
| Legs Mme GOBERT Alice Entretien Basilique d'Avioth Montant Inital : 39 763.85 € | 23 336 € | 0 € | 0 € | 23 336 € |
| TOTAL | 23 336 € | 0 € | 0 € | 23 336 € |

Suite à un legs et à un engagement à réaliser par rapport à celui-ci, une ligne "Fonds dédiés sur legs et donation " est présente au niveau du passif du bilan dans les dettes financières. Une donatrice a légué la somme de 39 763.85 € au profit de l'association diocésaine à charge pour elle d'affecter cette somme pour la basilique d'Avioth. La somme de 12 627.69 € a déjà été affectée à ce legs en 2016 suite à la rénovation de la sonorisation de la basilique. En 2019, la somme de 3 800.47 € a été également affectée à ce legs suite à la rénovation de la sacristie de la Basilique. Donc, il reste au bilan la somme de 23 335.69 € à affecter dans le compte 197000.

* Etat des emprunts

| EMPRUNTS | A l'ouverture | Augmentation | Diminution | A la clôture |
|-----------------------|---------------|------------------|------------|------------------|
| Prêt Caisse d'épargne | 0 € | 293 544 € | 0 € | 293 544 € |
| TOTAL | 0 € | 293 544 € | 0 € | 293 544 € |

| | Capital restant du au 31/12/2020 | Moins 1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans |
|-----------------------|----------------------------------|------------|-----------------|------------------|
| Prêt Caisse d'épargne | 293 544 € | - € | 68 494 € | 225 050 € |
| Total : | 293 544 € | - € | 68 494 € | 225 050 € |



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

* Etat des dettes

| DETTES (- 1 an) | Au 31/12/20 | Au 31/12/19 |
|---------------------------------|------------------|------------------|
| Factures non réglées | 42 102 € | 28 063 € |
| Factures non parvenues | 27 795 € | 25 356 € |
| Crébiteurs divers à payer | 36 028 € | 38 401 € |
| Dépôts & Cautionnements | 140 621 € | 168 126 € |
| Fondations de messes | 66 095 € | 66 095 € |
| Messes à célébrer & dépôts | 155 273 € | 195 212 € |
| Legs en cours | | 28 672 € |
| Sommes collectées à reverser | 16 221 € | 6 482 € |
| Personnels & Organismes sociaux | 102 612 € | 113 935 € |
| Etat & Impôt société | 10 814 € | 1 606 € |
| Produits constatés d'avance | 8 177 € | 4 424 € |
| TOTAL | 605 737 € | 676 372 € |

Les sommes reçues au titre des legs et dont l'acte notarié n'a pas été signé au 31/12/2020 sont comptabilisées dans un compte 475 "Legs en cours" au passif du bilan.

Lorsque l'acte sera signé, la totalité du legs sera porté en produit du compte de résultat.

Au 31/12/2020, le Diocèse n'a pas reçu de somme en attente pour les legs.



5 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**1) La consolidation**

Sont concernées par la "consolidation" des comptes annuels, toutes les structures oeuvrant sous la tutelle de l'Association Diocésaine; ces structures ont une gestion financière séparée.

L'Association Diocésaine, Eglise de Verdun, l'Œuvre des pèlerinages et les paroisses constituent le périmètre de la consolidation des comptes annuels.

Les mouvements n'entrent pas dans ce périmètre de consolidation du fait de leur indépendance juridique.

Les services dont le budget est enregistré dans les comptes de la Caisse Diocésaine de pastorale n'ont pas été intégrés dans ces comptes. La subvention annuelle enregistrée dans les charges de l'Association Diocésaine correspond à leur besoin pour l'année;

Depuis l'année 2007, les comptes des paroisses sont intégrés dans les comptes annuels de l'Association Diocésaine.

2) Informations sur les legs

Les legs enregistrés dans les produits sont ceux qui ont été authentifiés par acte notarié.

Les legs en cours figurant au bilan concernent des sommes qui ont été encaissées courant 2020 ou les années antérieures.

Certains legs soldés comportent des actifs que le Diocèse ne souhaite pas conserver et qui ne sont pas inscrits dans ces comptes.

En 2018, le Diocèse a reçu en legs de Monsieur Louis BAUDOT 10408 parts détenues dans le Groupement forestier de la forêt de Saint Cyr et estimées à 6 245 €.

Ces parts ne figurent pas ces comptes et seront vendues dans les années à venir.

3) Impact de l'événement COVID-19

L'épidémie de la COVID-19 a impacté l'activité de l'association tout au long de l'exercice 2020.

La fermeture des églises a eu des conséquences à la baisse sur les recettes du Diocèse.

A partir du début de la période de confinement, l'association a pris les mesures nécessaires pour limiter l'impact de cette épidémie notamment par le recours à l'activité partielle et la mise en place de mesures barrières dans le respect des protocoles sanitaires.

4) Evénements postérieurs à la clôture

L'événement COVID-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

5) Autres informations

Les contributions volontaires en nature, le bénévolat et les engagements hors bilan en matière de retraite ne sont pas chiffrés dans les comptes annuels.